



## Conditions générales

### **1. Saison d'hiver :**

- Les cours débutent après les vacances d'automne et se terminent aux vacances de Pâques (octobre à avril).
- La planification des cours est faite par le responsable juniors et publiée durant les vacances d'automne.
- Les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires et les jours fériés.

### **2. Inscriptions :**

- Les inscriptions se font en remplissant le formulaire en ligne disponible sur le site internet du club, jusqu'à la fin du délai d'inscription (en septembre).
- Après inscription, si un participant se désiste au-delà du délai d'inscription, le club se réserve le droit de facturer l'équivalent de 50% des frais de cours.

### **3. Admission :**

- L'âge du participant au 31 décembre de l'année en cours lors de l'inscription fait foi pour le tarif des cours.
- Pour le secteur compétition, la motivation du joueur est le critère le plus important et peut être décisif dans la décision d'admission.

### **4. Assurances, accidents et maladies :**

- Les joueurs s'assurent contre les accidents. Le club ne prend pas à sa charge cette couverture.
- En cas d'absence de l'élève (liée à une blessure, une maladie ou une toute autre raison), les montants sont dus et aucun remboursement ne sera effectué. Certaines situations peuvent être discutées au cas par cas.
- Les absences aux cours doivent être justifiées par un Whatsapp ou un courriel à l'entraîneur responsable.

### **5. Cours supplémentaires :**

- Selon la motivation du joueur, il est possible de suivre des cours privés ou semi-privés. En cas d'intérêt, se renseigner auprès du responsable juniors.
- Le participant s'engage à ne pas suivre de cours en parallèle dans une autre école de tennis, ceci afin d'assurer une compréhension optimale des apprentissages. Certaines situations peuvent être discutées au cas par cas.

### **6. Secteur compétition : planification et accompagnements en tournoi**

- Les entraînements comportent des séquences de technique, de tactique et de condition physique. La planification des entraînements est établie par les entraîneurs.



- Des accompagnements en tournoi peuvent être organisés aux tarifs suivants : 50% des frais de la délégation sont à la charge des participants, ils se divisent le montant de 150 frs / jour. Le club prend en charge les 50% restants. Les frais de déplacement et de repas de l'entraîneur sont facturés et divisés par le nombre de participants par jour. Les parents ne sont pas acceptés dans la délégation, sauf raisons valables et discutées avec l'entraîneur.

**7. Paiement :**

- Vous recevrez une facture payable à l'avance ou échelonnée en deux parties (octobre à décembre et janvier à avril).

**8. Subventions :**

- Les joueurs du « team compétition pro » reçoivent une subvention annuelle de 500 CHF pour des cours privés ou semi-privés durant la saison d'hiver, après vérification des critères d'admission à la sortie du classement en avril. Cette subvention est déduite sur la facture des cours hiver.

**9. Remarques :**

- Les participants sont tenus de respecter les partenaires, les entraîneurs, les installations et le matériel durant les entraînements et les compétitions.
- Les entraîneurs et les participants sont priés, dans la mesure du possible, de porter la tenue du club lors des compétitions ou événements.
- Le responsable juniors se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires si les points susmentionnés dans les conditions générales ne seraient pas respectés.